

Vol. 2, No. 2
Décembre 2025

ISSN 2960-2858
P-ISSN 3006-4414

LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
SUR LES SOCIÉTÉS ET LES CIVILISATIONS



**Laboratoire d'Analyse et de Recherche
sur les Sociétés et civilisations
(LARSOC)**

Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
01 BP V 18 Bouaké 01
revuecahiersdelarsoc@gmail.com



Les Cahiers du LARSOC, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

ISSN 2960-2858

P-ISSN 3006-4414

revuecahiersdelarsoc@gmail.com

<https://revuecahiersdu.larsoc.net/>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041>

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23917>

SJIF 2025 = 5.168 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025)



Périodique : semestriel

Vol. 2, No. 2, 2025

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

SANGARÉ Souleymane

Histoire médiévale de l'Afrique occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité de rédaction

Rédacteur en Chef :

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Rédacteur en Chef adjoint :

TRAORÉ Siaka

Histoire moderne et contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction :

YAPI Fulgence Thierry

Histoire de l'Antiquité

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire adjoint de la rédaction :

YÉO Mitanhatcha

Archéologie

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Membres du Secrétariat de la rédaction

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

TRAORÉ Siaka

GNAMIEN Kouamé Moïse

YAPI Fulgence Thierry

YÉO Mitanhatcha

OULAI Fabrice

FADIKA Massandjè Kano

OUATTARA Issouf

Commissaires aux comptes

YAO Élisabeth

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BROU N'Goran Alphonse

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorière de la rédaction

KRÉ Henriette

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorier adjoint de la rédaction

YAO Koffi Léon

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen

Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ARCHER Maurice

Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BAMBA Assouman

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BAMBA Mamadou

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BINATE Issouf

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DAKITE Samba

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

ÉKANZA Simon Pierre

Professeur Titulaire, Doyen honoraire

GADO Alpha Boureima

Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATÉ Doulaye

Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

KONE Issiaka

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONIN Séverin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

LATTE Egue Jean-Michel

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

MORITIÉ Camara

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

SEYNI Moumouni

Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

SORO Donissongui

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

TROH Deho Roger

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ DE LECTURE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BINATE Issouf

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda Pondalla

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DÉDÉ Jean-Charles

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITE Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

IBRAH Maman Moutari

Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATE Mahamoudou

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONÉ Yacouba

Maître-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

KONIN Séverin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU N'Dri Laurent

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane

Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

NAMOI Célestine

Maître-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

NOGBOU M'Domou Éric

Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

POLITIQUE ÉDITORIALE

Les cahiers du LARSOC est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue,

Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

CITATION DES AUTEURS

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

DANS LE TEXTE : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.

Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.

Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la traison et mort de Richart Deux roy Dengleterre*, éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.

Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, vol. I, Londres, Longman.

Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H*, Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.

Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV^e et XVI^e siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.), titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.

Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, ... : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.

Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/année de la consultation par l'utilisateur).

Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, <http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html> (17/6/2023).

N.B :

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de ...
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
Département d'histoire, Université Alassane Ouattara

SOMMAIRE

Yacouba KONÉ, Logbou Kouso Marie Flora GOSSAN : Méthodes de consolidation du pouvoir Abbasside sous Al-Mansour (754-775)	14-25
Paule MAFOTSING FOKWA : La prise en compte socio-économique de l'aspect genre en matière de financement agricole à l'ouest du Cameroun (1980-2011)	26-40
Aboubacar ISSA SEIDI : L'AES et la fin de l'hégémonie occidentale : enjeux et défis sur la sécurité du monde	41-56
Alou KOUYATÉ, Lassana NASSOKO : La vie ascendante comme volonté de puissance chez Nietzsche	57-71
Dembo YANGA : Ziguinchor, carrefour commercial d'hier à aujourd'hui	72-94
Abdoul Razak ABOUBACAR SEYDOU, Hassane HAMADOU, Mouhamadou HALIDOU ZAKARI : Le paysage islamique à Zinder à travers les grands courants doctrinaux et leurs orientations religieuses	95-115
Komenan Janvion KOUAKOU : Vengeance and Trauma in Chris Cleave's <i>Incendiary</i>	116-134
Célestin Désiré NIAMA : La stéréotypie comme construction hégémonique identitaire chez les Vili	135-146
Abdou Karim TANDJIGORA, Awa Yombe YADE : Les obstacles administratifs aux ambitions de « développement » des périphéries au sortir de la colonisation : cas de Bakel (années 1960-1970)	147-161
Mamadou Woury DIALLO : Intermédiaires et intermédiations à Jérusalem au temps des croisades : analyse de quelques occurrences (1095-1291)	162-175
Kouamé Charles Landry KOFFI : Mobilité et exercice du pouvoir royal dans l'Empire songhaï (XV^e-XVI^e siècle)	176-193
Hamidou COULIBALY, Hamidou ZABILOU, Adama DIABATE: Impacts des délestages sur la performance organisationnelle : cas de petites et moyennes entreprises de construction métallique du District de Bamako	194-203
Hamidou COULIBALY, Hamidou ZABILOU, Adama DIABATE: Le manque de motivation, un handicap pour un personnel soignant performant au travail dans les structures publiques du District de Bamako	204-217
Daouda NGOM, Demba GUEYE: De la brutalité langagière dans l'espace médiatico-politique au Sénégal : les enjeux d'une nouvelle tendance communicationnelle	218-227
Kouamé Kossonou Frédéric SECRE: Contribution à l'histoire de l'évangélisation protestante en Gold Coast (1735-1895)	228-251
Jean Théophile EKRA, N'Guessan Olivier KONAN, Elisée Stéphane KOUYO : Numérisation de la commercialisation des médicaments traditionnels africains en Côte d'Ivoire : influence et enjeux	252-271
Sansan Alphonse NOUFE, Salif YEO : Le cosmopolitisme kantien et l'alliance des États du sahel (AES) à l'ère de l'unité africaine	272-286
Daouda DIOP : Ruralité, crise arachidière et stratégies d'adaptation des populations paysannes au Sénégal : (1960-2013)	287-297

Sali FADIMATOU : De commerçantes à entrepreneures politiques : Deux stratégies d'accumulation pour les femmes d'affaires du Nord-Cameroun de 1960 à 2020	298-315
Bombo Suzanne ESSAN, Fabrice ALIMAN : Patrimonialisation des croyances liées à l'eau chez les Éhotilé de Côte d'Ivoire	316-341
Kouadio Yves Stéphane N'GUESSAN, Dié Octave MANIGA : L'exploitation forestière et la création des scieries industrielles de bois en Côte d'Ivoire de 1893-1980	342-351
Fabrice OULAI : Les obstacles au développement du commerce dans les comédies d'Aristophane Ve-IVe siècles av. J.-C. : causes structurelles et conjoncturelles ...	352-369
Lamine FAYE : Guerre et esclavage dans le <i>bilād al-Sūdān</i> : la légitimation d'un nexus dans les sources portugaises du XV^e siècle	370-383
Roger Sylvain BONKOUNGOU : Les difficultés de gestion des équipements marchands dans la ville de Koudougou (Burkina Faso)	384-398
Venance Kouamé GOORÉ : Gouliga, danse guerrière namanlé en pays yôwlê : sauvegarde d'un patrimoine culturel (XVII^e–XXI^e siècle)	399-415
Félicité PAHO NYA : La représentativité des femmes dans les bureaux des confédérations syndicales des travailleurs au Cameroun pendant la période postcoloniale (1960 à nos jours) : pérennité du patriarcat ou inertie des femmes ?	416-436
Abdou IDRISSE, Alassane HASSIMI : Les dynamiques de l'enseignement de l'histoire dans les établissements secondaires franco- arabe du Niger	437-448
Ta Narcisse TRA BI : Les funérailles en pays gouro : tradition ou modernité	449-466
Ndiouga BENGHA : Maurice Guèye de Rufisque, Sénégal. Le pouvoir d'un maire dans sa ville (1925-1935)	467-482
Paul GUEU : <i>DJAMAO-DJAMO</i>, du cri de ralliement d'un groupe d'agriculteurs à Gouékangouiné dans l'ouest ivoirien au mouvement insurrectionnel en 1974.	483-499
Aboubakar TANAI : Le commerce caravanier de la cola et la transformation du pays Tem (XVIII^e-XIX^e siècles)	500-513
Nogodji Jean YEO, N'Vassoue Roseline AMANI, Manlé SOUMAHORO, Arsène DJAKO : Impacts socio-économiques de la culture de l'anacarde sur les femmes dans le département de Bouaké (centre-cote d'ivoire)	514-525
Akédi Francis DEKA : La Tidjaniyya en Côte d'Ivoire : enjeux internes et diplomatiques d'une confrérie multipolaire	526-542
Yao Séverin KRA, Yao Serge YOBoue: Maladies et soins de santé sur la Côte de l'Or à l'époque de la traite, à l'aune des récits de voyage des XVII^e et XVIII^e siècles ...	543-557
Jacques Kouassi KOUASSI : Le rôle de l'intersubjectivité poppérienne dans le dynamisme scientifique	558-571
Fatoumata BAMBA, Achille César VAH : Islamisation et pratiques culturelles ouest africaines : le poro et le dozoya dans le nord de la Côte d'Ivoire	572-584
Liliane OGOWET : Pratique de l'évaluation pédagogique dans les disciplines scientifiques : source des violences scolaires au premier cycle du secondaire	585-602

Aboukar ABBA TCHELLOU : Conséquences sociopolitiques et économiques de la colonisation dans la partie ouest du bassin du lac Tchad à la fin du XIX^e siècle ...	603-617
Mamadou Mariame DIALLO : Le pèlerinage à La Mecque en Sénégal (XIX^e-début du XXI^e siècle	618-631
Bienvenue Sopia AMON, Olive-Martial Kokoi ASSEU : Communication numérique et actions de développement dans deux collectivités territoriales ivoiriennes	632-654
Kouakou Daniel KOUAME : Die germanische Diplomatie im Dienste der Konfliktlösung: das Beispiel Kaiser Sigismunds während des abendländischen Schismas	655-672
Djro Bilestone Roméo KOUAMENAN : Construire la masculinité d'un noble sans descendance : stratégies narratives et justifications de l'infertilité de Baudoin I^{er} de Jérusalem	673-695

Construire la masculinité d'un noble sans descendance : stratégies narratives et justifications de l'infertilité de Baudouin I^{er} de Jérusalem

Djro Bilestone Roméo KOUAMENAN

Maître-Assistant
Enseignant-chercheur en histoire médiévale
Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké
bilestonekouamenan@uao.edu.ci
ORCID : 0009-0002-9400-8056

Résumé

Malgré ses trois mariages, dont une de façon bigame, Baudouin I^{er} fut un roi sans descendance. Vu qu'un aspect essentiel de la masculinité du noble médiéval résidait en sa capacité à produire une descendance, son improductivité masculine devait être spécialement justifiée. Le but de cet article est de montrer que l'absence de descendance de Baudouin I^{er} ne fut pas nécessairement interprétée comme la manifestation d'une impuissance ou d'une sexualité déviante. Les chroniqueurs élaborèrent plutôt plusieurs mécanismes de justification, dont la chasteté volontaire, la pénitence et le dévouement à la défense de la Terre sainte, qui permettent de sublimer l'absence d'enfants et de préserver la masculinité du souverain. L'historiographie latine de la première croisade compose notre corpus avec pour auteurs Foucher de chartres, Guibert de Nogent, Albert d'Aix-la-Chapelle, Guillaume de Malmesbury et Guillaume de Tyr. Ces sources sont analysées par l'approche du constructivisme social et sous le prisme de l'histoire des sexualités qui permettent de replacer les comportements sexuels, la chasteté, le mariage et la procréation dans les catégories culturelles et religieuses propres au Moyen Âge.

Mots clés : Baudouin I^{er}, infertilité, masculinité, stratégie narrative

Abstract

Despite his three marriages, one of which was bigamous, Baldwin I was a king without offspring. Given that one of the key aspect of the masculinity of a medieval nobleman lay in his ability to produce offspring, his failure to do so required special justification. The aim of this article is to show that Baldwin I's lack of issue was not necessarily interpreted as a sign of impotence or deviant sexuality. Rather, chroniclers devised several mechanisms of justification – including voluntary chastity, penance and devotion to the defence of the Holy Land – which served to sublimate the absence of children and preserve the sovereign's masculinity. The Latin historiography of the First Crusade forms our corpus, including works by Foucher of Chartres, Guibert of Nogent, Albert of Aachen, William of Malmesbury and William of Tyre. These sources are analysed through the lens of social constructivism and the history of sexualities, which enable us to situate sexual behaviour, chastity, marriage and procreation within the cultural and religious frameworks specific to the Middle Ages.

Key words : Baldwin I, Infertility, Masculinity, Narrative Strategy

Introduction

Au-delà d'une variété d'approche qu'on peut observer sur l'usage de(s) masculinité(s) en histoire médiévale et des problèmes qui en découlent (C. D. Fletcher, 2013 : 47-68 ; C. D. Fletcher, 2011 : 57-75), les attributs traditionnels de la masculinité médiévale sont connus. Le noble médiéval devait être capable de s'affirmer, de s'imposer, de défendre son honneur ainsi que ses biens et les personnes sous sa tutelle. Comme autres attributs essentiels de cette virilité, son rôle masculin, rattaché à sa compétence sociale et étroitement associée à son sens de l'honneur, impliquait également la capacité d'engendrer une descendance et la satisfaction sexuelle de sa femme (M. Coumert, 2013 : 95-108 ; R. M. Karras, 2013 : 109-120; C. D. Fletcher, 2013 : 47-68 ; K. van Eickels, 2009a, 73-91).¹

Baudouin de Boulogne dit Baudouin I^{er}, le roi du royaume latin de Jérusalem (1100-1118) qui était en quelque sorte un protectorat de la chrétienté entière, est un cas exemplaire pour discuter de la thématique de la masculinité d'un roi sans descendance. Il est le fondateur du comté croisé d'Édesse en 1098, mais ce n'est qu'une fois monté sur le trône que Baudouin I^{er} fut capable d'agrandir son royaume en réunissant l'un après l'autre plusieurs autres territoires (S. B. Edgington, 2019 : 38-46 : 111-128). Cette vaillance lui valut des éloges de la part des chroniqueurs sur son règne.² Tous sont unanimes qu'il fut un homme politique avisé et un grand conquérant qui préféra passer plus de temps sur les champs de bataille avec ses frères d'armes qu'avec les femmes. Baudouin I^{er}, eut, néanmoins, trois mariages. Un premier avec Godehilde, une anglo-normande, qu'il emmena avec lui en croisade. Elle décéda à Marash en Asie Mineure, en 1097. Pressé par ses feudataires de se remarier, son second mariage fut avec Arda, la fille d'un seigneur arménien. Mais, il la répudia en 1108 et la fit enfermer dans un couvent. Sans attendre la proclamation du divorce par l'Église, Baudouin I^{er} convola en troisièmes noces avec Adélaïde de Sicile, en 1113, soit cinq ans après le second. Son comportement provoqua

¹ La question de savoir si un seigneur médiéval pouvait ou non avoir des enfants porte sur un fait social d'une grande importance, qui ne doit pas être considérée comme un élément marginal d'une dune société d'honneur. Cf. K. van Eickels (2009a : 73-91), qui a su montrer l'immense importance sociale et politique de l'incapacité masculine à procréer pour la structure féodale médiévale.

² Dans sa chronique, Albert d'Aix-la-Chapelle le qualifie d'« homme distingué et prévoyant » (*Baldwinus uir illustris et prouidus*) et l'appelle le « champion du Christ » (*Christi athleta*). Cf. Albert of Aachen, 2007 : liv. VII, chap. XXXV, p. 538 et liv. XII, chap. XXV, p. 860. Guillaume de Malmesbury parle de sa bravoure admirable et presque divine (*admirabilis et pene divina virtus*). Cf. William of Malmesbury, 2012 : vol. II, liv. IV, p. 451.

un scandale aux dimensions européennes, puisqu'il se rendit coupable de bigamie.³ Malgré ses trois mariages, le roi n'eut pas d'enfant.⁴

Les représentations et la perception actuelles de la masculinité diffèrent fondamentalement de celles de l'époque prémoderne. Depuis la fin du XIX^e siècle, la capacité de l'homme à être un amant sexuellement puissant est passée au centre des représentations de la masculinité, alors qu'auparavant, ses testicules étaient au premier plan en tant que siège de la capacité à procréer. G. Taylor (2000 : 85) l'a résumé par cette formule concise: "The rise of the penis and the fall of the scrotum".

Par ailleurs, l'infertilité et l'impuissance sexuelle ne sont pas à un même niveau d'importance à l'époque prémoderne. Du point de vue du droit ecclésiastique, l'incapacité à procréer était sans importance tant que le mariage pouvait être consommé (J. A. Brundage, 1987 : 505)⁵. Autrement dit, ce n'est pas la stérilité mais l'impuissance du mari qui constituait le critère décisif pour la dissolution d'un mariage (J. A. Brundage, 1993 : 407-423 ; F. Pedersen, 2000 ; R. H. Helmholtz, 1974 : 87-88). Une union qui n'avait pas d'enfants était, certes, socialement dysfonctionnel à bien des égards. Mais, selon les conceptions de l'Église, elle n'était pas contestable. La capacité d'érection du mari, par contre, pouvait faire l'objet de discussions et d'examens approfondis dans les procès, allant jusqu'au recours à des *honest women* comme expertes pour examiner l'homme.⁶ La question de sa capacité à procréer ne

³ Fulcheri Carnotensis, 1913 : liv. II, chap. LIX, p. 600-601 : « *Sicilorum scilicet comitissam nomine Adelaidem quia iniuste duxerat eam, eo quod adhuc viveret sua, quam apud urbem Edessam ante recte duxerat.* ». Trad.: « Son mariage avec la comtesse de Sicile, nommée Adélaïde était en effet d'autant plus coupable que la première femme qu'il avait épousée solennellement et loyalement à Édesse vivait encore ». Cf. aussi Fulcher of Chartres, 1973 : liv. II, chap. LIX, 217-218.

⁴ C. MacEvitt (2010, p. 57) et S. Runciman (1951, p. 200-201), par contre, ont avancé que Baudouin I^{er} et Godehilde ont eu des enfants qui ne lui ont pas survécu longtemps. Pourtant, aucune source primaire n'affirme que Baudouin I^{er} ait engendré des enfants. On ne saurait traduire les mots de Guillaume de Tyr concernant le terme *familia* se rapportant à Baudouin I^{er} comme une référence à sa famille étroitement nucléaire : William of Tyre, Chronicon, vol. 1, liv. II, chap. III, 164: « *dominum Balduinum, ducis fratrem, cum uxore et familia* » ; Guillaume de Tyr, 1879-1880, liv. II, chap. III, 59 : « *Baudoin le frère le Duc et sa femme et sa mesnie* ». La traduction anglaise du latin est ainsi donnée, dans William of Tyre, 1943, vol. 1, liv. II, chap. III, p. 120 : « Baldwin, the duke's brother, with his wife and household ». On lit dans un autre passage, William of Tyre, Chronicon, vol. 1, liv. III, chap. XXV, p. 229: « *De familia vero domini Balduini captus est vir preclarus et nobilis* » ; Guillaume de Tyr, 1879-1880, liv. III, chap. XXV, p. 118-119: « *par leur conseil et par leur aticement avoit Tancrez coru sus a Baudoin et a ses gent* ». Il paraît donc certain que Guillaume de Tyr faisait référence à l'entourage immédiat de Baudouin I^{er}, sinon à ses dépendants, sens d'ailleurs attribué au latin *familia*. Cf. base de données <https://www.oed.com/> (entrée *familia*) (22/02/2026). Pour en discuter, voir A. V. Murray (2015, p. 137).

⁵ Ce n'est qu'en 1587, lorsque les médecins de renom considérèrent, contrairement à la conception aristotélicienne, que les testicules étaient le véritable lieu de production du sperme, que le pape Sixte V ajouta comme critère supplémentaire pour l'accomplissement de l'acte conjugal, outre la pénétration l'insémination de la semence masculine dite *verum semen* dans le vagin de la femme et a interdit aux hommes castrés de se marier (E. Behrend-Martínez, 2005, p. 1073-1093).

⁶ L'un des cas documentés se déroule au tribunal de l'archevêque d'York et de Canterbury : « The same witness exposed her naked breasts, and with her hands warmed at the said fire, she held and rubbed the penis and testicles

devenait importante que dans la mesure où la présence d'enfants excluait d'emblée de faire valoir l'impuissance du mari.

Dans pareil contexte social et religieux, la délicate situation de Baudouin I^{er} avait nécessairement besoin d'une bonne justification. En effet, vu qu'un aspect essentiel de la masculinité du noble médiéval résidait en sa capacité à produire une descendance, l'absence d'enfants d'un bon souverain devait être spécialement justifiée, tandis que l'absence d'enfants d'un mauvais souverain était considérée comme une punition de Dieu (K. van Eickels, 2009a : 74). Dans le cas de Baudouin I^{er}, quelles stratégies narratives et justifications observe-t-on dans le discours historiographique du XII^e siècle ?

Pour répondre à cette question, cet article présente un choix d'exemples et de conclusions issus de l'historiographie latine de la première croisade. L'analyse se concentre sur les relations des chroniqueurs latins Foucher de chartres⁷ (v. 1059–v. 1127), témoin oculaire de la première croisade, Guibert de Nogent⁸ (1053–1124), Albert d'Aix-la-Chapelle⁹ (1060–1120), Guillaume de Malmesbury¹⁰ (v. 1096–v. 1143) et Guillaume de Tyr¹¹ (v. 1130–1186), qui n'y participèrent pas. De leurs récits, il se dessine une perception de l'incapacité de Baudouin I^{er} à produire un héritier qui, loin de prêter à une accusation d'homosexuel comme l'ont supposé certains historiens (J. Rubenstein, 2019 : 90-91 ; M. Barber, 2012 : 113 ; C. Tyerman, 2006 : 202 ; H.-E. Mayer, 1984 : 49-72), se pose plutôt comme une volonté manifeste d'expliquer et d'excuser son échec.

L'approche méthodologique adoptée dans l'analyse de ces sources est celle d'une histoire des sexualités. Essentiel pour comprendre la société et la culture médiévale, elle est

of the said John. And she embraced and frequently kissed the same John, and stirred him up in so far as she could to show his virility and potency, admonishing him that for shame he should then and there prove himself a man. And she says, examined and diligently questioned, that the whole time aforesaid, the said penis was scarcely three inches long, ... remaining without any increase or decrease ». Cf. R. H. Helmholtz, 1974, p. 89 ; J. A. Brundage, 1987, p. 457.

⁷ Fulcher of Chartres, 1973, *A History of the Expedition to Jerusalem, 1095–1127*, ed. by Frances Rita Ryan, New York; Également, Fulcheri Carnotensis, 1913, *Historia Hierosolymitana (1095–1127)*, ed. by Heinrich Hagenmeyer, Heidelberg.

⁸ Guibert of Nogent, 1997, *The Deeds of the Gods through the Franks, a translation of Guibert of Nogent's Gesta Dei per Francos* by Robert Levine, Woodbridge.

⁹ Albert of Aachen, 2007, *Historia Ierosolimitana, History of the Journey to Jerusalem*, ed. and trad. by Susan B. Edgington, Oxford.

¹⁰ William of Malmesbury, 2012, *De Gestis Regum Anglorum Libri Quinque & Historiae Novellae Libri Tres*, vol. 2, ed. by William Stubbs, Cambridge.

¹¹ William of Tyre, 1986, *Chronicon*, ed. by Robert B. C. Huygens, 2 vols., Turnhout ; William of Tyre, 1943, *A History of Deeds done beyond the Sea*, trans. by E. A. Babcock/A. C. Krey, 2 vols., New York ; Guillaume de Tyr et ses continuateurs, 1879-1880, *Texte français du XIII^e siècle*, ed. by M. Paulin, 2 vols., Paris

basée à la fois sur la doctrine théologique du mariage, de l'infertilité et de la chasteté, telle qu'elle fut développée à partir du XII^e siècle, et sur le débat entre le constructivisme social et l'essentialisme. Le désir et le comportement sexuel humain ne s'appréhende pas comme une constante anthropologique qu'on peut saisir et comprendre de façon intuitive à travers les cultures et les époques. Ils se conçoivent plutôt comme une construction socio-culturelle qui nécessite toujours une mise en contexte avec les modèles d'interprétation et les valeurs sociales attribuées au comportement sexuel et affectif (D. M. Halperin, 2013 : 262-286 ; J. D. DeLamater/J. S. Hyde, 1998 : 10-18.). Ainsi, au Moyen Âge chrétien, la chasteté était perçue comme un sacrifice offert à Dieu, si et seulement si l'acteur historique concerné a un désir sexuel à surmonter. Définie comme une grâce, la progéniture, quant à elle, déterminait la valeur d'un homme. L'absence d'enfant la diminuait, s'il n'y avait pas une cause supérieure qui justifiait l'infertilité (T. R. Toepfer, 2020). Il devient de la sorte compréhensible de s'appuyer également sur le constructivisme social.¹²

Dans la réflexion qui suit, l'analyse sera concentrée sur un détail des techniques narratives qui était à la disposition des auteurs médiévaux quand il s'agissait de raconter un échec qu'ils considéraient ou qu'ils voulaient décrire comme un bon choix prudent. Trois étapes permettront de saisir la façon dont les chroniqueurs perçoivent, expliquent et jugent le fait que Baudouin I^{er} décède sans héritier mâle. D'abord, montrer que pour Baudouin I^{er}, la défense du royaume de Jérusalem pour la cause de toute la chrétienté paraissait plus importante que les embrassades d'une femme. Ensuite, présenter comment est exploité le reproche de la permissivité sexuelle prêtée aux Orientaux, dans le but de justifier cinq années de célibat de Baudouin I^{er} et, partant, d'impossibilité de procréer, entre 1108 et 1113. Enfin, nous verrons comment les chroniqueurs introduisent subrepticement l'idée de la reconversion à la chasteté après une vie de couple, afin de laisser percevoir que Baudouin I^{er} fut un chevalier épris de perfection.

1. La défense du royaume, une vocation supérieure à la vie conjugale

Baudouin I^{er} semble être l'exemple même d'un noble médiéval insouciant qui ne s'intéressait à ses épouses que dans la mesure où elles lui apportaient des possessions, la richesse et le pouvoir. Sur le plan politique, cependant, Baudouin I^{er} eut le mérite de défendre le nouveau royaume de Jérusalem pendant près de deux décennies. Il accomplit cet exploit après

¹² Le constructivisme social soutient l'idée que nous ne pouvons pas, à travers les sources, reconstituer le passé tel qu'il était, mais tel que les acteurs et observateurs contemporains et tardifs l'ont perçu selon leurs catégories et modèles d'explication du monde.

le retour en Occident des premiers croisés, laissant lui et les chevaliers restants dans une situation presque désespérée en Terre sainte. Eu égard à l'importance de ses actions militaires depuis qu'il prit la croix, Foucher de Chartres, son chapelain, choisit de passer sous silence ses épouses ainsi que sa vie privée controversée. Il ne s'attarda que sur ses campagnes militaires. Celle, notamment, de 1197 en Sicile et sa conquête d'Édesse, en 1098, qui permit à l'Occident d'avoir son premier État croisé. Dans sa chronique, Foucher de Chartres met en exergue les prouesses d'exceptionnel combattant du roi. Lorsqu'il décide, cependant, de parler du troisième mariage du roi, c'est d'ailleurs furtivement qu'il le fait. Une fois, pour annoncer son troisième mariage : « Kink Baldwin then retired with his men to Acre where he found the Countess of Sicily. She had been the wife of Count Roger, brother of Robert Guiscard, but now was to be the wife of King Baldwin ».¹³ Une seconde et dernière fois, pour mentionner la séparation : « When the end of that year was approaching the king was attacked by a growing bodily illness and feared death. For this reason he dismissed his wife Adelaide, the Countess of Sicily mentioned above ».¹⁴

Quant à Guillaume de Tyr, il choisit de décrire le comportement sexuel du roi. Selon lui, Baudouin I^{er} eut une forte inclination aux plaisirs sexuels : « [T]here is no doubt that he was a descendant of Adam and an heir of the original curse, for he is said to have struggled in vain against the lustful sins of the flesh ».¹⁵ La célèbre traduction française de sa chronique datant du XIII^e siècle explicite le passage en latin en ces termes : « *Si com len dit. Bien se sentoit de la nature et de la char des homes qui fu bleciée et corrompue par le pechié Adam; quar il estoit acoustumé de cheoir sovent eu pechié de la char* ».¹⁶ L'auteur, qui est un rubricateur, semble avoir été tellement frappé par ce trait de caractère de Baudouin I^{er}, qu'il intitula sa description du roi comme suit: *De la faute Baudoin qui estoit trop luxurieux*. Pourtant, Guillaume de Tyr continue par cette louange faite au roi, dans laquelle il qualifie Baudouin I^{er} de roi extrêmement prudent :

« Yet so circumspectly did he conduct himself in the indulgence of these vices that he was a stumbling block to no one. Neither did he inflict violence or great injury on anyone; in

¹³ Fulcher of Chartres, 1973, liv. II, chap. LI, p. 209 ; Fulcheri Carnotensis, 1913, liv. II, chap. LI, p. 575, 577 : « [R]ex Balduinus cum suis Ptolemaidem reversus est, ubi comitissam Siciliae repperit, quae coniunx fuerat Rogeri, comitis Roberti Guiscardii fratris, nunc autem uxor futura regis Balduini ».

¹⁴ Fulcher of Chartres, 1973, liv. II, chap. LIX, p. 217-218 ; Fulcheri Carnotensis, 1913, liv. II, chap. LIX, p. 600-601 : « [e]xitu siquidem anni appropinquante, molestia corporis ingruente, quia rex mori tunc timuit, dimisit uxorem suam superius memoratam, Siculorum scilicet comitissam nomine Adelaidem ».

¹⁵ William of Tyre, 1943, vol. 1, Book X, chap. II, 416 ; William of Tyre, 1986, vol. 1, liv. X, chap. II, p. 454 : « Verumtamen, ut viciatae propaginis et primae maledictionis haeredem se non dubitaret, carnis dicitur lubrico impatienter laborasse ».

¹⁶ Guillaume de Tyr, 1879-1880, liv. X, chap. II, 332.

fact, a thing rare in such cases, only a few of his personal attendants were aware of his licentious habits. If, like all sinners, his partisans try to find excuses for him, it seems possible that some may be found acceptable, if not with the strict Judge, at least among men, as will be related in the following pages ».¹⁷

Baudouin I^{er} est caractérisé comme étant accoutumé au péché de la chair. Cette supposition n'avait rien d'anormal pour un homme qui a été marié trois fois. Donc, à première vue, l'image du monarque est tout à fait positive. Le roi semble avoir eu quelques aventures extraconjugales avec des femmes. Un pareil trait de comportement signifie que le roi n'était pas sexuellement impuissant. Certes, la façon dont le chroniqueur s'exprime prouverait que l'adultère était un grand sujet de scandale. Mais, dans ce cas de figure, le roi a agi sans faire de scandale ni de tort à personne, à la différence du roi Amaury I^{er} quelques décennies plus tard, pour lequel Guillaume de Tyr déclare explicitement qu'il a séduit des femmes mariées, portant ainsi atteinte aux droits de leurs maris et faisant scandale.¹⁸

H.-E. Mayer (1984 : 49-72) a, cependant, soupçonné que le silence de Guillaume de Tyr sur la nature exacte du comportement sexuel du roi pourrait cacher un péché encore plus grave que celui du roi Amaury I^{er}. Il compare les commentaires d'autres chroniqueurs et trouve un indice révélateur chez Guillaume de Malmesbury qui écrit : « Il est cependant bien connu que le roi n'avait pas de descendance ; il n'est pas non plus étonnant qu'un homme pour qui les loisirs étaient un fardeau abhorraient les étreintes féminines, lui qui passait tout son temps à la

¹⁷ William of Tyre, 1943, vol. 1, Book X, chap. II, p. 416 ; William of Tyre, 1986, vol. 1, liv. X, chap. II, p. 454 : « *Ita tamen caute que ad illum defectum respiciunt negotia procurare satagebat, ut nemini scandalum, nulli vis maior, nulli enormis infligeretur iniuria, quodque rarum est in huiusmodi, vix ad paucos ex cubiculariis ejus, huius rei poterat pervenire notitia. Tamen, si more peccatorum ad excusandas excusationes in peccatis eius fautor querit descendere, videtur aliquam apud homines, etsi non apud districtum iudicem, excusationem habere de peccato, sicut in sequentibus dicitur* ». Cf. aussi Guillaume de Tyr, 1879-1880, liv. X, chap. II, p. 332 : « *mès si en estoit honteus que trop le fesoit celeément. Mout avoit pou gent en sa mesniée qui riens en séussent; à nului ne fesoit force ne outrage por ceste chose. Vers-Dame Dieu ne pooit-il avoir escusement du pechié, mès vers le siecle et vers la gent en avoit-il aucune defense, si com vous orrez après* ». La version française anonyme, *L'Estoire de Eracles* (XIII^e siècle), donne une explicitation de la louange faite au roi, qui n'est pas étroitement fidèle au texte latin d'origine. La comparaison de la chronique latine (XII^e siècle) avec sa version française anonyme fait apparaître des différences capitales. Les nombreuses initiatives syntaxiques, lexicales et thématiques, conditionnées par les goûts du traducteur et de son public, ainsi que par les exigences du travail de traduction et les possibilités offertes par la langue, témoignent principalement des difficultés rencontrées au contact du monument historiographique le plus complexe de la croisade. Les observations décisives qu'elles permettent de conduire confirment que la notion médiévale de *translatio* correspond souvent moins au concept moderne de traduction qu'à celui d'adaptation. Cf. M. Issa, 2010.

¹⁸ William of Tyre, 1986, vol. 2, liv. XIX, chap. II, p. 866: « *Lubrico etiam carnis, ut dicitur, impatienter laborans, quod ei clementer indulgeat Dominus, aliena attentare matrimonia dicebatur* ». » ; William of Tyre, 1943, vol. 2, Book XIX, chap. II, 297 : « Amaury is said to have abandoned himself without restraint to the sins of the flesh and to have seduced married women » ; Guillaume de Tyr, 1879-1880, liv. XIX, chap. IV, 258 et liv. XIV, chap. II, 254 : « *Du pechié de son cors fu trop lasches et trop abandonez; si que maintes foiz, selonc ce que l'en disoit, pechoit en femmes mariées* ». ».

guerre ».¹⁹ Pour Mayer, il est évident que cet auteur insinue ici que Baudouin I^{er} ne fut pas du tout attiré par les femmes et qu'il préféra plutôt la compagnie de guerriers virils. En d'autres mots, Baudouin I^{er} était un sodomite. Il conforta son opinion par une remarque de Guibert de Nogent sur la vie du roi après son divorce d'avec Adélaïde, selon laquelle Baudouin I^{er} « was glad to live the celibate life » (*Ipse vero gaudet vivere celebs*).²⁰

Mayer a négligé, cependant, plusieurs points décisifs liés non seulement à l'impérieuse nécessité politique pour Baudouin I^{er} d'avoir un fils, mais également aux conséquences juridico-religieuses de la sodomie et de l'impuissance sexuelle dans la culture concernée. En effet, à l'époque de son établissement en tant que comte d'Édesse en 1098, l'avenir de Baudouin semblait reposer sur l'État d'Édesse. Son frère Godefroy et les croisés n'avaient pas encore conquis Antioche, encore moins Jérusalem. L'élection de Godefroy à la tête du futur royaume de Jérusalem ne put pas être prévue. Ce n'est qu'un an et demi plus tard que le comte Baudouin avait été convoqué à Jérusalem en tant qu'héritier du trône de Jérusalem. Il est, par conséquent, raisonnable de penser qu'il souhaitait avoir des fils pour hériter de son nouveau comté, mais également pour lui succéder comme roi de Jérusalem. C'est probablement pour cette raison qu'il commandât à sa femme Arda de le rejoindre afin de s'établir tous deux à Jérusalem (S. B. Edgington, 2019 : 183.). D'ailleurs, non seulement il n'y a aucun moyen de connaître l'orientation sexuelle du roi, mais également le discours médiéval sur la sodomie est distinctement exprimé dans les sources. La sodomie et une impuissance sexuelle sont deux questions qui n'étaient pas tabous car elles avaient une importante valeur religieuse et juridique, à savoir l'incapacité à être roi et celle de se marier. Or, dans les récits, le roi n'est pas accusé de ces reproches. Le blâme de la sodomie fut d'autant plus grave que les chroniqueurs l'auraient clairement formulé pour saper l'image du roi si tant est que Baudouin I^{er} était un sodomite, plutôt que de procéder par des sous-entendus (D. B. R. Kouamenan, 2021 : 210-219).

Le fait que Dieu n'ait pas béni Baudouin I^{er} d'enfants malgré tous ses mérites pour la Terre sainte nécessitait donc une explication. Celle-ci donnée ne peut être interprétée comme une accusation, mais elle doit être lue comme une excuse. L'expression de Guillaume de Malmesbury (1880, vol. 2, liv. IV : 451) selon laquelle le roi « abhorrait les étreintes féminines » (*uxorios amplexus horruerit*) est forte. Cependant, il serait erroné de la lire ici en termes d'intimité physique et de sentiments sexuels. Cette phrase ne signifie pas que

¹⁹ William of Malmesbury, 2012, vol. 2, liv. IV, 451 : « *Illud constat regem prolis inopem fuisse; nec mirum si homo, cuius otium erat aegrescere, uxorios amplexus horruerit, omnem aetatem in bellis deterens* ».

²⁰ Guibert de Nogent, 1879, liv. VII, chap. XLVIII, p. 259 ; Guibert of Nogent, 1997, p. 165.

Baudouin I^{er} détestait littéralement les étreintes d'une épouse en tant que telle, comme le suggère H.-E. Mayer (1984 : 70).

Uxorios amplexus est un terme technique du droit canonique, qui décrit la vie de couple. Un homme qui voulait divorcer de sa femme pouvait se voir accorder une séparation, s'il y avait une raison grave ; sinon, le synode statuant sur le cas le condamnait "à retourner dans les bras de sa femme", c'est-à-dire à continuer à vivre avec elle.²¹ Guillaume de Malmesbury veut dire ici que Baudouin I^{er} fut un guerrier de Dieu qui refusa de chercher le repos dans les bras d'une épouse tant qu'il n'eut pas rempli son devoir de défendre son royaume.²² L'absence d'enfants de Baudouin I^{er} est donc expliquée par le fait qu'il était trop occupé par la défense du royaume pour avoir le loisir de profiter de la tendresse d'une épouse. Le roi n'aurait ainsi pas eu d'enfants pour des raisons d'agenda. Cette explication a dû paraître peu crédible non seulement aux lecteurs d'aujourd'hui, mais aussi à ceux du Moyen Âge. Elle remplit toutefois une fonction importante dans l'éloge de Guillaume de Malmesbury à l'égard de Baudouin I^{er}, car elle permet d'éviter de dire clairement que le roi, malgré ses efforts, n'aurait pas été en mesure de procréer ses propres enfants. Le dire ainsi aurait pu être interprété comme une punition divine.

Il paraissait important pour Guillaume de Malmesbury de laisser percevoir que Baudouin I^{er} préféra la défense du royaume contre les Infidèles aux délices du lit matrimonial. Ce fut une forme de chasteté dans le mariage pour une cause encore plus noble que la procréation. Le fait que Guillaume de Tyr mette en relief que le désir sexuel fut, pourtant, très fort en lui montre que certes son éloignement des femmes fut une décision difficile, mais consciente et volontaire. Son renoncement des embrassades féminines ne fut pas lié à une impuissance sexuelle, mais uniquement dû au fait qu'il considéra que sa présence auprès de ses guerriers fût plus importante pour la cause de Dieu. Le roi a suivi sa vocation en renonçant aux

²¹ Une recherche dans la *Patrologia Latina* sur CD-ROM permet de trouver un grand nombre de preuves documentaires dans les actes des conciles de l'Antiquité tardive et du début du Moyen Âge qui refusent de dissoudre le mariage de couples et les invitent à revenir *ad uxorios amplexus*. L'éventail des applications de cette formule montre que si son sens incluait l'accomplissement des devoirs conjugaux, elle désignait plus généralement la cohabitation conjugale. Pour une consultation de cette base de données sur imprimés, mais en ligne, cf. J. P. Migne, *Patrologiae Cursus Completus* (<https://patristica.net/latina/>).

²² Cette idée peut être confortée par l'exemple biblique d'Ourias le Hittite qui refusa de retourner à son domicile et coucher avec sa femme tant que l'armée d'Israël était en campagne militaire. Cf. la vulgate latine, *Biblia sacra*, 2007, p. 430, Liber 2 Samuhelis 11, 11 : « *et ait Urias ad David arca et Israhel et Iuda habitant in papilionibus et dominus meus Ioab et servi domini mei super faciem terrae manent et ego ingrediar domum meam ut comedam et bibam et dormiam cum uxore mea per salutem tuam et per salutem animae tuae quod non faciam rem hanc* ». 2 Samuel, 11, 11 : « Urie répondit à David : L'arche et Israël et Juda habitent sous des tentes, mon seigneur Joab et les serviteurs de mon seigneur campent en rase campagne, et moi j'entrerais dans ma maison pour manger et boire et pour coucher avec ma femme! Aussi vrai que tu es vivant et que ton âme est vivante, je ne ferai point cela ».

plaisirs normaux qu'il aurait pu désirer et obtenir. Cela correspondait tout à fait aux normes chevaleresques du XII^e siècle.

Ces efforts d'écriture des chroniqueurs à laisser percevoir le succès là où d'aucun parlerait d'échec furent en rapport étroit avec le contexte culturel de l'Orient latin. L'argument sexuel y trouve toute son importance, lorsque le reproche de la permissivité sexuelle prêtée aux Orientaux permet de transformer Baudouin I^{er} en une victime du comportement sexuel des Sarrasins. Donc, en un roi qui dut défendre son honneur blessé.

2. L'argument sexuel dans le mécanisme narratif des chroniqueurs

Ici, l'ingéniosité des chroniqueurs a consisté à introduire l'argument sexuel dans le mécanisme narratif au moyen d'un viol transformé en rapports adultérins avec consentement.

La licence sexuelle est à considérer comme un élément essentiel dans la construction de l'image des Orientaux d'une façon générale dans l'historiographie occidentale des croisades. Guibert de Nogent s'en sert pour expliquer la répudiation d'Arda, sa seconde épouse, et justifier ainsi le célibat de Baudouin I^{er} entre 1108 et 1113, puisqu'il mit cinq années avant de contracter son troisième mariage avec Adélaïde. Baudouin I^{er} avait épousé l'Arménienne Arda pour consolider sa position de comte d'Édesse.²³ Ils y vivaient tous deux, mais, il l'avait laissée à Édesse lorsqu'en 1100, il succéda à son frère Godefroy de Bouillon comme roi de Jérusalem. Lorsqu'elle entreprit le voyage pour rejoindre son époux, elle tomba en captivité sarrasine sur le chemin d'Édesse à Jérusalem. Elle fut gardée longtemps prisonnière par les Sarrasins. Après sa libération, son époux, le roi, l'a soupçonnée d'*incontinentia ethnica*, c'est-à-dire d'avoir commis un acte sexuel illicite avec des Sarrasins. Il la força, donc, à entrer dans un monastère à Jérusalem :

²³ Ce mariage qu'Albert d'Aix-la-Chapelle qualifiait de « splendid and legal » (*magnificis et legalibus*) avait reçu l'approbation du conseil d'Édesse qui conseillât Baudouin de consolider sa position en épousant une noble arménienne. Cf. Albert of Aachen, 2007, liv. III, chap. XXXI, p. 188, 189. Arda était, en effet, la fille d'un prince arménien appelé Taphnuz, le frère de Constantin, un puissant propriétaire terrien dans la région du Taurus. Le rapport de Guillaume de Tyr est sans équivoque sur leur positionnement politique. Cf. William of Tyre, 1986, vol. 1, liv. X, chap. I, p. 453: « *sicut diligenter premissum est, uxorem duxit filiam cuiusdam nobilis et egregii Armeniorum principis Taftoc nomine, qui cum fratre Constantino circa Taurum montem presidia habebant inexpugnabilia multasque virorum fortium copias, unde et propter divitiarum et virium immensitatem gentis illius reges habebantur* »; William of Tyre, 1943, vol. 1, Book X, chap. I, p. 415-416: « He then married the daughter of a noble and distinguished Armenian prince, Tafroc [Thoros] by name, who, with his brother Constantine, had impregnable fortresses in the vicinity of Mt. Taurus and large forces of brave men. Because of their wealth and immense power, these lords were regarded as the kings of this people ». Également, Guillaume de Tyr, 1879-1880, liv. X, chap. I, p. 331-332 : « *[Por avoir greigneur pooir en la terre.] il espousa femme la fille à un haut prince d'Ermenie qui avoit non Tafroc. Icist ermins et un suen frère, Costantins avoit non, avoient assez fors chastiaus et grans pooir de gens entor le mont du Tor [qui est assez près de Rohez]. Cil dui estoient si riche d'avoir et si haut d'autres puissances, que les gens de celé terre les tenoient por rois* ».

« His wife was descended from the finest pagans in the land, and in obedience to him, she followed her husband to Jerusalem, arriving by ship at the port of Saint-Simeon. There she was transferred to a faster ship, in an attempt to make the trip more quickly, but she was brought by unfavorable winds to certain island inhabited by Barbarians. The islanders seized her, killed a bishop of her retinue, together with some other officials, and, after holding her captive for some time, finally released her. When she reached her husband, the king, suspicious, and not unreasonably, of the Barbarians' sexual incontinence, banished her from his bed, changed her mode of dress, and sent her to live with other nuns in the monastery of Anne, the blessed mother of the virgin mother of God ».²⁴

Certes, les affirmations selon lesquelles des Sarrasins ou des Turcs violaient de jeunes garçons, des hommes adultes ou des femmes dans le rang des chrétiens étaient courantes à l'époque de la première croisade. La dénonciation de ces pratiques dans les assises du concile de Naplouse en 1120, surtout si nous les lisons comme symboliques, peut faire partie d'une tentative de tracer la ligne culturelle entre chrétiens et musulmans.²⁵ Mais, dans son accusation et sous le prétexte de son honneur bafoué, Baudouin I^{er} cherchait vraisemblablement un moyen de

²⁴ Guibert of Nogent, 1997, p. 164 ; Guibert de Nogent, 1879, liv. VII, chap. XLVIII, p. 259 : « *Mulier ipsa ex optimis terræ gentilibus oriunda, post maritum, ipso jubente, Iherosolimam tendens, ad portum usque Sancti Simeonis marina evectioe devenerat. Quæ in celeriore ibi translata carinam, dum cursum expedire nititur, in insulam quamdam barbaricam, flaminum importunitate, defertur. Quam idem insulani corripunt; quemdam ejus comitiæ episcopum cum officialibus cædunt; diu ipsam detentam postmodum abire permittunt. Quæ quum ad virum venisset, incontinentiam ethnicam rex ipse habens non sine ratione suspectam, a thoro proprio prorsus abstentam, mutato habitu, posuit eam, cum monachabus aliis, apud beatam matrem Dei Virginis matris Annam.* ».

Dans leurs récits, Fulcher de Chartres et Albert d'Aix-la-Chapelle ne font pas cas de l'histoire du voyage en mer et de l'enlèvement. Pareillement, Guillaume de Tyr n'en dit pas un mot, mais il reproche au roi de s'être séparé de sa légitime épouse sans aucune procédure légale : William of Tyre, 1986, vol. 1, liv. XI, chap. I, 495-496 : « *[V]erum etiam uxorem legitimam, quam apud Edessam, dum ibi comes esset, duxerat, absque cause cognitione, non convictam, non confessam lege matrimoniorum neglecta dimisit eamque in monasterio Sancte Anne, matris dei genitricis et semper virginis Marie, monacham fieri compulit violenter* » ; William of Tyre, 1943, vol. 1, Book XI, chap. I, 461 : « Regardless of the rights of matrimony and without procedure of law, he compelled [the woman he had legitimately married in Edessa, while he was living there as a count], though she had been convicted of no crime and had confessed none, to become a nun in the convent of St. Anna, the mother of the Mother of God, the immaculate Virgin Mary ». Aussi, le texte en ancien français de Guillaume de Tyr, 1879-1880, liv. XI, chap. I, 378 : « *Si pou prisa la loi de mariage que il, par sa saue autorité, la mist en religion et la fist devenir nonain en l'église madame sainte Anne, la mere Nostre Dame* ».

²⁵ Par exemple, Raymond d'Aguilers, qui participa à la croisade dans l'entourage de Raymond de Saint Gilles, comte de Toulouse, écrit que les Turcs seldjoukides, que les croisés combattaient en Asie Mineure, mettaient les filles et les garçons capturés dans des bordels (*ponebant juvenes in prostibuli*). Cf. Raymond of Aguilers, 1866, chap. XVIII, p. 288. Albert d'Aix-la-Chapelle a également suggéré de telles pratiques lorsqu'il rapporte qu'à la bataille de Nicée, « The Turks who were outside were cutting down with swords those who were coming out and running away; about two hundred others who were beautiful in face and youthful body they took away as prisoners » (*Turci qui a foris erant, exeuntes et fugientes ense trucidabant, alios uultu et corpore iuuenili uenustos circiter ducentos abduxerunt captiuos*). Il ne dit pas qu'elles ont été capturées à des fins sexuelles, mais l'accent mis sur la beauté le suggère, comme cela apparaît également dans un passage ultérieur dans lequel des filles et des jeunes garçons sont capturés : « They took away only young girls and nuns, whose faces and figures seemed to be pleasing to their eyes, and beardless and attractive young men » (*Solummodo puellas teneras et moniales, quarum facies et forma oculis eorum placere uidebatur, iuuenesque inberbes et uultu uenustos abduxerunt*). Cf. Albert of Aachen, 2007, liv. I, chap. XVII, 36, 37 et liv. I, chap. XXI, p. 42, 43. Guibert de Nogent mentionne également de jeunes filles chrétiennes rendues prostituées par les Sarrasins : Guibert de Nogent, 1879, liv. VII, chap. XLVIII, p. 259 ; Guibert of Nogent, 1997, p. 37. Pour une discussion sur la démarcation culturelle entre les chrétiens et les musulmans ainsi qu'une analyse des canons du concile de Naplouse de 1120 portant uniquement sur les inquiétudes quant au danger que représente le métissage pour la pureté sexuelle chrétienne, voir S. Kangas, 2014, p. 262-263 ; K. van Eickels, 2009b, p. 43-68.

dissoudre le mariage sans enfant avec Arda. Il voulait être libre de marier une femme plus convenable politiquement – plus riche et plus noble – pour alléger son accablante pauvreté.²⁶ Si l'on en croit une opinion rapportée par Guillaume de Tyr qui lui reproche son empressement à se séparer d'elle sans aucun examen du cas, sans même obtenir des aveux et une condamnation : « Some say that the king dismissed her in order to marry a richer woman of higher rank. In this way he could improve his condition and relieve the poverty which weighed so heavily on him, for he would acquire wealth from outside under the name of dowry ». ²⁷ Cette union était devenue politiquement dysfonctionnelle et la procédure habituelle de demander un divorce pour consanguinité était bloquée car Arda était Arménienne. Il était donc peu probable de trouver des ancêtres communs. Baudouin I^{er} ne pouvait, par conséquent, pas faire appel à l'argument d'une relation consanguine qui était d'ailleurs facile à construire chez les nobles européens (J. Devard, 2012, 397-415 ; K. Ubl, 2008. p. 417-125 ; K. van Eickels, 2002 : 17-18, 134, 347). Il ne restait plus que l'argument sexuel, alors mis en avant dans le discours de l'époque.

Guibert de Nogent, qui acheva sa *Geste de Dieu* en 1109, ne prit pas la croix. Mais, il se fit l'écho des témoignages de la permissivité sexuelle prêtée aux Sarrasins selon l'image que s'en faisaient les croisés, et combien cette situation était préoccupante pour les Francs restés en Orient. Les assises du concile de Naplouse, en 1120, avaient accordé une place de choix aux péchés de la convoitise sensuelle. Elles ne manquèrent pas de souligner combien il était important pour les Francs croisés de Jérusalem de veiller à maintenir dans le royaume latin de Jérusalem l'ordre établi par Dieu, entre autres éviter la promiscuité sexuelle avec les Sarrasins (R. M. Karras, 2020 : 969-986 ; K. van Eickels, 2009b : 43-68.).

²⁶ Baudouin I^{er} n'avait pas reçu l'entièreté de la dot. Le père d'Arda s'était enfui à Constantinople avec la plus grande partie non payée. Le fait qu'Arda ait été transférée sur un navire plus rapide (*celeriores carinam*), selon le récit de Guibert de Nogent, 1879, liv. VII, chap. XLVIII, p. 259 ; Guibert of Nogent, 1997, p. 164, suggère qu'elle avait effectué à la demande de son mari un voyage maritime important, par exemple depuis Constantinople, en vue de faire pression sur son père afin de recouvrer la partie impayée de sa dot. Toute chose qui stipule un niveau de confiance entre les deux époux si Arda obéissait à l'ordre de son mari. En cherchant à se séparer de son épouse, il est clair qu'Arda a échoué à sa mission. Voir S. B. Edgington, 2019, p. 183.

²⁷ William of Tyre, 1943, vol. 1, Book XI, chap. I, p. 461-462 ; William of Tyre, 1986, vol. 1, liv. XI, chap. I, p. 496 : « *dicentibus aliis, dominum regem ideo dimisisse uxorem, ut ditorem et nobiliorem ducendo conditionem suam faceret meliorem et paupertati, qua plurimum premebatur, sumpta dotis nomine aliunde opulentia consuleret* ». De même Guillaume de Tyr, 1879-1880, liv. XI, chap. I, p. 378 : « *Li un disoient que il la lessa pour prendre une autre plus riche car il estoit si povres de terres et de muebles quil li convenoit a fere meschief dont il poist issir de povrete* ». Par contre, Guibert de Nogent, 1879, liv. VII, chap. XLVIII, p. 259 ; Guibert of Nogent, 1997, p. 164, a qualifié de calomnieuses ces rumeurs : « *Sed quoniam calumniæ patere dinoscitur, quia uxori dicitur dedisse repudium, causa sic traditur* » (But since the charge has been spread about that the king repudiated his wife, here is what is said about it).

Achevant sa chronique en 1184, Guillaume de Tyr, le seul chroniqueur à mentionner cette assemblée de Naplouse qu'il appelle *conventus publicus et curia generalis*,²⁸ en était parfaitement informé. Si, donc, à dessein Guibert de Nogent pouvait rapporter qu'Arda a été violée par des Sarrasins,²⁹ la fin que Guillaume de Tyr donne à cette version de l'histoire est cependant révélatrice. Son récit montre que, selon la conviction contemporaine des Francs croisés comme ceux restés en Occident, les rapports sexuels avec les Sarrasins, même s'ils étaient subis involontairement ou semi-volontairement en captivité, rendaient incapable de maintenir la chasteté conjugale ou monastique. Il rapporte, en effet, une opinion selon laquelle la femme du roi commença par se plaire au couvent. Puis, soudainement, son comportement changea et elle ne resta pas longtemps dans son cloître. Sous prétexte de demander à des parents de Constantinople des cadeaux pour son monastère, elle obtint la permission de s'y rendre. Une fois dans cette ville, elle se livra à la prostitution :

« Others claim that the queen was indiscreet and careless in observing the bonds of marriage and thus had incurred the anger of her husband. At first she appeared content to put on the habit of religion, and, in the early period of her profession, she lived an honorable life, to all appearance, in that monastery. Finally, however, she seized a favorable opportunity to approach the king and, by false stories, obtained permission to visit her kindred at Constantinople. She claimed that she wished to obtain means to relieve the poverty of her community and, under this pretext, left the realm. But she at once laid aside the habit of religion and began to abandon herself to a sordid and immoral life. Without regard for her reputation and the queenly dignity of her former estate, she prostituted herself to all who came ».³⁰

Cette conduite rapportée au sujet de l'épouse du roi devient compréhensible que si l'on considère comment le désir sexuel en général fut perçu et expliqué au Moyen Âge. La catégorisation et l'évaluation des actes sexuels n'ont pas été faites en fonction du désir de l'acteur qui s'y exprime, mais selon une échelle descendante de permissibilité. En clair, celui

²⁸ William of Tyre, 1986, vol. 1, liv. XI, chap. XIII, p. 563.

²⁹ Guibert de Nogent, 1879, liv. VII, chap. XLVIII, p. 259 ; Guibert of Nogent, 1997, p. 164.

³⁰ William of Tyre, 1943, vol. 1, Book XI, chap. I, p. 462 ; William of Tyre, 1986, vol. 1, liv. XI, chap. I, 496 : « [A]liis vero asserentibus reginam improvidam minusque prudentem thori maritalis minus caute observasse foedera. Cumque prius, quasi gaudens, religionis habitum videretur assumpsisse, et primo conversionis suae tempore, satis honeste videretur in eodem monasterio conversata, tandem occasione sumpta ex commentis fraudibus, ad dominum regem accedens, licentiam obtinet ut pro necessitate monasterii sui, ad sublevandam ejus inopiam liceret ei consanguineos suos, qui Constantinopoli erant, visitare. Sub quo praetextu de regno exiens, sordibus et immunditiis omnem coepit dare operam; depositoque religionis habitu, divaricans se ad omnem transeuntem nec propriae parcens aestimationi, nec regiam quam habuit reverita dignitatem » ; Voir aussi Guillaume de Tyr, 1879-1880, liv. XI, chap. I, p. 378-379 : « li autre que li Rois sestoit aperceuz que la Reine se contenoit folement de son cors ne ne li gardoit mie bien la loiaute q'ele li avoit promise au mariage: ce sembla il bien par la contenance que ele ot après. La Reine fist grant semblant q'ele ot grant joie au comencement de la religion, et bien se contint honestement, une piece; apres chanja son corage et vint au Roi, demanda-li que la lessast aler a Costantinoble, por parler a ses parenz et prier que il feissent bien a labaie ou elle s'estoit rendue. Par ceste achoison s'en issi du roiaume et mist jus tout l'abit de religion et mena mout mauvese vie dilec en avant; son cors abandona a garcons et a autre gent; ne li souvint mie de l'enneur ou ele avoit este. Grant honte en fist a la hautece de reïne, bien en descovri par semblant le corage q'ele en avoit eu, eu tens son seigneur ».

qui vit chastement, c'est-à-dire qui résiste totalement à la tentation de l'action sexuelle, surmonte sa faiblesse humaine et acquiert un mérite spirituel. Quiconque cède à la tentation d'une activité hétérosexuelle, mais dans le cadre d'un mariage et selon les règles du jeûne et de célébration des messes ordinaires ou des grands temps de l'église, fait ce qui est permis. Celui qui cède toutefois à la tentation d'une activité hétérosexuelle en dehors du mariage pèche. Quiconque cède à la tentation de l'activité homosexuelle pèche plus gravement, car il viole non seulement le commandement divin mais aussi l'ordre de la nature (K. van Eickels, 2009b : 43-68 ; la vulgate latine, Biblia sacra, 2007, Liber Levitici 18, 22). Les formes d'activité sexuelle les plus répréhensibles furent considérées au Moyen Âge comme celles qui procurèrent le plus grand plaisir et représentèrent la plus grande tentation. Selon ce qui était cru, les personnes instables ou malavisées, n'ayant pas les normes morales, la force de caractère et la modération nécessaires pour y résister, cèdent à la tentation de la débauche sexuelle. Toute chose qui les plonge dans une activité hétérosexuelle effrénée se mêlant souvent aux actes homosexuels. Selon cette perception du désir sexuel, il est plus facile de résister à la tentation sexuelle lorsque l'on n'a jamais ressenti le plaisir associé à l'activité sexuelle.

Mais, la fornication prend une tout autre dimension dans le contexte des croisades où le viol participa étroitement des efforts de construction de l'image négative de l'autre et pouvait donc également servir à caractériser de manière péjorative les croyants d'une autre religion. Ainsi, l'historiographie médiévale latine des croisades a construit le Sarrasin comme un 'mauvais autre' sexuellement débridé. Selon les chroniqueurs, le prophète avait autorisé toute forme de fornication, même entre personnes de même sexe, au point que les Occidentaux attribuaient aux rapports sexuels avec les Sarrasins un effet particulièrement désinhibant. Le récit de Guillaume de Tyr sur le comportement sexuelle de la reine violée en témoigne : le viol par des infidèles n'était pas considéré comme une expérience traumatisante qui entraîne une aversion pour l'activité sexuelle, mais plutôt comme une expérience stimulante (K. van Eickels, 2009b : 43-68).

Le rapport d'Albert d'Aix-la-Chapelle sur le cas d'une nonne du monastère Sainte-Marie de Horrea à Trèves illustre parfaitement ce point de vue. Elle avait rejoint l'armée de la première croisade et était tombée en captivité turque à la bataille de Nicée en 1097. Lorsque, après un certain temps, elle fut libérée entre les mains de l'armée chrétienne lors d'un échange de prisonniers, « she complained that she had been taken in a vile and detestable union by a certain Turk and others with scarcely a pause » (*et parum intermissionis a feda et abhominabili cuiusdam Turci el ceterorum commixtione habuisse conquesta est*). Seule une légère pénitence

lui avait été imposée, « because she had endured this hideous defilement by wicked and villainous men under duress and unwillingly » (*eo quod ui et nolens ab impiis et sceleratis hominibus hanc fedam pertulerit oppressionem*). Dès la nuit suivante, le Turc, « inflamed by passion for the nun's inestimable beauty, and so he was excessively annoyed at her absence » (*Exarserat enim idem Turcus in illius inestimabilem, unde nimium egre ferebat illius absentiam*), lui avait envoyé un messenger. Avec beaucoup de persuasion et de douces promesses, allant jusqu'à se convertir au christianisme, il invitait la nonne « to the unlawful and unchaste union » (*ad illicitos et incestos thalamos reinuitatur*) avec « that same Turk who had violated her and taken her from the rest » (*Turci qui eam uiolauerat et ceteris abstulerat*). C'est pourquoi, « this most wretched woman, who may have been forced to do wrong before, was now deceived by flattery and vain hope, and she rushed back to her unlawful bridegroom and her false marriage » (*Tandem misella si ui ante deliquit, nunc blandiciis et uana spe decepta, ad iniquum sponsum et adulterinas nuptia recurrit*). Ce n'est que plus tard que l'armée chrétienne avait appris « that she went back to that same Turk in exile where he was, for no other reason than because her lust was too much to bear » (*quod ad eundem Turcum reuersa sit in exilio quo erat, non alia de causa, nisi propter libidinis sue intolerantiam*).³¹

Si introduire l'argument sexuel dans le mécanisme narratif au moyen d'un viol transformé en rapports adultérins avec consentement paraissait vraisemblable pour les acteurs historiques concernés, l'ingéniosité des chroniqueurs s'achève par l'élévation spirituelle du roi.

3. Vivre marié mais chaste : la construction d'un idéal royal

Guibert de Nogent ne se contente pas de rapporter simplement l'histoire du viol de la reine. Il conclue également sa relation par une séduisante explication de la séparation du couple royale en 1108, en frôlant l'idée de la reconversion à la chasteté après une vie de couple lorsqu'il fait remarquer que « [the king Baldwin] himself was glad to live the celibate life » (*Ipse vero gaudet vivere caelebs*) (Guibert de Nogent, 1879, liv. VII, chap. XLVIII : 259 ; Guibert of Nogent, 1997 : 165).

Cette idée apparaît de même, en 1117, lorsque le roi se sépare de sa troisième épouse. À ce sujet, le témoignage de Guillaume de Malmesbury diffère radicalement de ceux d'Albert d'Aix-la-Chapelle et Guillaume de Tyr. Selon Guillaume de Malmesbury, la cause du divorce en 1117 serait liée au fait que la reine fut atteinte d'une maladie incurable, notamment un cancer

³¹ Albert of Aachen, 2007, liv. II, chap. XXXVII, p. 124-129. Pour un approfondissement de la problématique du viol et de la fragilité sexuelle qui en découle, cf. Y. Friedman, 2001, p. 121-139 ; J. A. Brundage, 1985, p. 57-64.

qui avait consumé ses parties génitales. Pour cette raison, elle ne pouvait pas faire un enfant. Mais, il s'agit d'une rumeur relayée par le chroniqueur : « On dit qu'elle était atteinte d'un cancer qui s'attaquait à son utérus. Il est cependant bien connu que le roi n'avait pas de descendance ».³² Les récits d'Albert d'Aix-la-Chapelle et Guillaume de Tyr suggèrent plutôt que la santé fragile du roi fut le prétexte pour éloigner Adélaïde. En cette même année, le roi fut saisi d'une maladie violente qui lui fit craindre la mort. Sa conscience fut accablée au sujet d'Arda sa femme légitime qu'il avait injustement renvoyée. Sur cet épisode, Albert d'Aix-la-Chapelle présente une image du roi pénitent qui distribue aux pauvres, aux veuves et aux orphelins d'importantes aumônes, afin que par leurs prières et leurs larmes il recouvre la santé :

« He despaired of living and ordered that the treasures which he had in gold and silver vessels, in many thousands of bezants too, should be paid out partly to the poor, for his sin, and the salvation of his soul; he ordered them likewise to distribute wine, corn, oil, and barley, which he had in Jerusalem and elsewhere in many places, to the poor and orphans and widows without delay, he was so unsure he would live. He also granted a part to his household, to soldiers as well, both belonging to the household and outsiders, and he shared out bezants, gold and silver, and a very great deal of purple to all who had been bound to him in military service for agreed pay. He instructed and told them firmly that all his debts were to be repaid lest they should be a hindrance to his soul ».³³

Guillaume de Tyr, qui basa une partie importante de son ouvrage sur le récit d'Albert d'Aix-la-Chapelle, va plus loin. Dans son récit, il met particulièrement en évidence les trois actes du pénitent conformément à l'enseignement de l'Église : la contrition ou la conversion intime du cœur, la confession faite à l'Église et l'acceptation d'un acte de satisfaction proposé par le prêtre (C. Vogel, 1969.). Le chroniqueur présente, en effet, Baudouin I^{er} ayant le cœur plein de contrition, se repentant de sa conduite et s'ouvrant à des hommes religieux et craignant Dieu. Il confessa son crime et il promit de donner satisfaction à leur recommandation :

« From there he went on to Jerusalem, where he was seized with a sudden and serious illness that exhausted him beyond his powers of endurance. Fearing that he was about to die, he was pricked in conscience because he had wrongfully cast off his legitimate wife and married another woman. Full of remorse and penitence, he made known his scruples to certain religious and God-fearing men, confessed his guilt, and promised to make amends ».³⁴

³² William of Malmesbury, 1880, Quinque, vol. II, liv. IV, p. 451 : « *aiunt incommodo tactam, quo ejus genitalia cancer, morbus incurabilis, exederit. Illud constat, regem prolis inopem fuisse* ».

³³ Albert of Aachen, 2007, liv. XII, chap. XXIII, 860, 861 : « *Qui uite diffusus thesauros quos habuit in uasis aureis et argenteis, in multis quoque milibus bisantiorum, pauperibus partim iussit erogari, pro peccatis suis et anime sue salute; uinum, frumentum, oleum et ordeum, quod habebat Ierusalem et alibi in locis plurimis, item pauperibus et orphanis et uiduis sine dilatione distribuere mandauit, uite sue nimium incertus. Domui quidem sue partem contulit, militibus quoque domesticis et aduenis, et cunctis qui sibi in auxilio militari seruierant in conuentione solidorum, bisantios, aurum et argentum et ostra plurima partitus est. Omnia debita sua persolui precepit et constanter ammonuit ne anime sue essent impedimento* ».

³⁴ William of Tyre, 1943, vol. 1, Book XI, chap. XXIX, p. 513-514 ; William of Tyre, 1986, vol. 1, liv. XI, chap. XXIX, p. 542 : « *Inde Ierosolimam rediens gravi ex insperato correptus est egritudine. Qua cum supra vires fatigaretur et timeret deficere, lesam habens conscientiam super eo quod legitima uxore iniuste abiecta alteram*

Guillaume de Tyr continue : « He was admonished to send away the wife whom he had married and to restore his former wife to the dignity of which he had deprived her » (*Cui cum pro consilio daretur ut reginam, quam superduxerat, a se dimitteret, abiectam vero ad regiam, unde deciderat, revocaret dignitatem*).³⁵ Le roi y consentit. Il fit appeler la Sicilienne et lui fit part de ses intentions. Triste et profondément affligée, Adélaïde retourna dans sa patrie, trois ans après être venue à Jérusalem pour s'unir au roi. Albert d'Aix-la-Chapelle note qu'à compter de ce jour, le roi mena résolument une vie de sanctification : « From that day onwards the king was steadfast in observing the appointed penance and, having been moved and reproved by God, he subdued his body by wonderful abstinence and chastity from everything unlawful »..³⁶

Rapporter que le roi surmonta les plaisirs interdits de son corps de sorte à vivre dans une abstinence digne d'admiration inscrit la figure royale dans une démarche d'homme pénitent. Dans les récits, en associant son désir de célibat à la recherche de l'abstinence, les chroniqueurs laissent entrevoir que Baudouin I^{er} n'envisageait plus faire vie et lit communs avec une femme et que ses vassaux ne parviendraient pas à le déterminer à se remarier afin de procréer. Notons que son union avec Arda ne fut pas dissoute et qu'ils étaient encore unis par les liens sacrés du mariage. Certes, un dirigeant exemplaire doit être à la fois mari et père. Mais, par son contenu concret, le rapport d'Albert d'Aix-la-Chapelle stipule clairement que Baudouin I^{er} fit vœu d'être à l'avenir marié d'une manière formelle, mais de vivre séparé de son épouse et dans la chasteté.

Les relations de Guillaume de Tyr et Albert d'Aix-la-Chapelle montrent, toutefois, que la motivation eschatologique sous-tendait cette décision du roi. Les avertissements pour ne pas perdre de vue l'essentiel et pour se consacrer aux questions religieuses est un fil conducteur de l'histoire du discours chrétien. Des personnages décident de rester célibataires afin de se préparer au mieux pour l'au-delà. Ils savent qu'ils devront mourir dans un avenir proche et ils veulent faire tout ce qu'ils peuvent pour leur salut. La peur de mourir devint ainsi la motivation

superduxerat, corde compunctus et facti penitens viris religiosus et deum timentibus aperiens conscientiam reatum confessus est, satisfactionem promittens ». Aussi Guillaume de Tyr, 1879-1880, liv. XI, chap. XXIX, p. 428: « [...] Mès une maladie li prist soudeinement qui trop le comença à grever, si que il cuida bien morir. Lors comença à penser à sa femme, et vout amender ses mesfez. Entre les autres pechiez, li vint plus en remembrance ce que il plus doutoit de ce q'il avoit lessiée sa femme q'il avoit espousée bien et loiaument, et tenoit une autre de que sa conscience li disoit bien qu'ele n'estoit mie bien jointe à lui par loi de mariage. Il se repentoit trop de ce; por ce, envia querre confesseurs, pseudomes bien letrez et de grant religion; il leur demanda conseil de cele chose, et promist mout fermement que il entendroit ce q'il en feroient ».

³⁵ William of Tyre, 1986, vol. 1, liv. XI, chap. XXIX, p. 542; William of Tyre, 1943, vol. 1, Book XI, chap. XXIX, p. 514; Guillaume de Tyr, 1879-1880, liv. XI, chap. XXIX, p. 428: « Cil li conseillèrent et enjoindrent en penitence que il lessast cele que il tenoit, et sanz demorance envoiaist querre la roine quil avoit lessiée ».

³⁶ Albert of Aachen, 2007, liv. XII, chap. XXIV, 862, p. 662 : « Rex uero ab ipsa die et deinceps in obseruantia indictæ penitentie persistens, mira abstinencia et castimonia ab omnibus illicitis corpus edomuit, a Deo tactus et ammonitus ».

principale pour la paternité refusée, lorsque Baudouin I^{er} fut troublé par sa maladie. Tous ses efforts d'aumônes à l'endroit des pauvres, veuves et orphelins s'expliquent par la peur d'une mort imminente qui dicta sa décision de vivre chastement. Pour l'homme de son temps, le sentiment d'une mort imminente rendrait l'obligation de reproduction moins pertinente et même contre-productif (T. R. Toepfer, 2020 : 349-340).

La reconversion à la chasteté après une vie de couple était usuelle. Mais, dans le cas d'un couple royal, il aurait fallu que l'époux et l'épouse se décidassent de se retirer dans un monastère, afin de terminer leur vie de couple en faveur d'une vie religieuse. Un pareil choix aurait pu être pour Baudouin I^{er} une sorte de croisade perpétuelle à l'image de cette forme de vie à laquelle adhèrent les ordres militaires, qui implique la séparation d'avec son épouse pour la durée de la croisade (P. Rousset, 1983 : 71.). Loin s'en faut, cependant. Le chroniqueur Guibert de Nogent fait, toutefois, suivre son affirmation selon laquelle Baudouin I^{er} « was glad to live the celibate life » d'un verset biblique emprunté à la lettre de saint Paul aux Éphésiens (6, 12): “*quia non est ei colluctatio adversus carnem et sanguinem, sed contra mundi rectores*”³⁷. Être dans la chair et le sang et être dans l'esprit sont deux modes d'existence fondamentalement différents que saint Paul souligne dans son épître. Pour lui, le chrétien doit s'armer pour sa lutte, certes contre les choses temporelles, ce que veut souligner *adversus carnem et sanguinem*, mais le combat est surtout d'ordre spirituel.

Cette insertion du passage de saint Paul dans le récit devient davantage compréhensible à la lumière de la doctrine théologique du mariage, de la sexualité et du péché, développée par saint Paul et saint Augustin. Par l'injonction divine « Soyez féconds et multipliez-vous » (*crescite et multiplicamini*) (La vulgate latine, Biblia sacra, 2007, Liber Genesis 1, 22.), les Juifs du premier siècle de notre ère avaient bien compris qu'un homme capable de procréer devrait le faire dans le cadre du mariage. Pourtant, saint Paul, qui s'attendait à ce que le Christ revienne de son vivant, donna le conseil qu'il était mieux de rester célibataire comme lui. Cependant, le mariage restait la deuxième option, la moins bonne mais tout de même acceptable. Le mariage était recommandé aux personnes incapables de se modérer, qui brûlent de désirs sexuels et qui en ont besoin pour ne pas succomber à la fornication (A. Lindemann, 2018 : -21-57).

³⁷ Guibert de Nogent, 1879, liv. VII, chap. XLVIII, 259 ; Guibert of Nogent, 1997, p. 165: « his struggle was not against the flesh and blood, but against the rulers of the world ». On lit dans la vulgate latine, Biblia sacra, col. 1814, Liber Ephesios 6, 12 : « *quia non est nobis colluctatio adversus carnem et sanguinem, sed adversus principes et potestates adversus mundi rectores tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiae, in caelestibus* » (Éphésien 6, 12: « For our struggle is not against flesh and blood, but against the rulers, against the authorities, against the powers of this dark world and against the spiritual forces of evil in the heavenly realms »).

Au V^e siècle, saint Augustin développa cette approche en soulignant qu'au paradis Adam et Eve ne connaissaient pas le plaisir sexuel. Comme l'homme a été créé à l'image de Dieu et que le Dieu chrétien, à la différence des dieux païens, n'a pas de désir sexuel, il parut logique, selon saint Augustin, qu'Adam au début n'eût pas de désir sexuel. Cette vue impliquait que l'homme, qui surmonte son désir sexuel dans la chasteté et qui préserve sa virginité, approche de l'idéal que Dieu a voulu au moment de la création. Selon saint Augustin, Adam et Eve étaient capables de se servir de leur appareil génital comme un bras ou un pied au paradis. Cependant, après la chute de la grâce, Dieu les aurait punis en rendant leurs organes de reproduction aussi rebelles à leur raison qu'ils avaient été eux-mêmes désobéissants à Dieu. Saint Augustin conclut ainsi que l'acte sexuel devient un péché par la fornication. Même si le mariage en obtient la réparation par la légitimité de l'acte sexuel, c'est pourtant à travers un minimum de plaisir nécessaire pour la procréation que se transmet le péché originel aux enfants, alors purifiés par le baptême. Or, même dans le cadre du mariage, du point de vue de saint Augustin, il ne peut avoir de rapports sexuels sans péché. La cause serait que par abus, l'homme et la femme vont au-delà du nécessaire, puisque l'homme couche avec sa femme comme avec une prostituée, c'est-à-dire, pour le seul plaisir et sans volonté de procréer (L. Steinberg, 1996 : 230-234.).

La doctrine théologique du mariage, de l'infertilité et de la chasteté, telle qu'elle fut développée aux XII^e-XIII^e siècles, fut influencée par les pensées de saint Paul et saint Augustin. Les théologiens du Moyen Âge sont d'accord que l'homme a reçu de Dieu le commandement de procréer. Pourtant, ils perçoivent cette injonction divine comme un commandement qui ne doit pas être forcément rempli par tout individu, car il y a des vocations et des fonctions qui plaisent encore plus à Dieu que la procréation. Ainsi, l'élite chrétienne, à savoir le clergé, les moines et les religieuses, opte pour la virginité. Il ne reste plus que la masse des laïcs qui choisissent le chemin du mariage. Il va sans dire qu'au XII^e siècle, les hommes d'église développèrent l'idée selon laquelle le mariage et la procréation étaient certes bons, mais moins nobles que la chasteté qui perfectionne l'individu (T. R. Toepfer, 2020 : 340). C'est pourquoi, une veuve qui opte pour la chasteté fait bien que de se remarier, quoiqu'elle ne soit pas empêchée de contracter un nouveau mariage.

Pour l'infertile, ces considérations ouvrent un chemin de justification anoblissant le fait qu'il n'a pas d'enfants. Guibert de Nogent, Albert d'Aix-la-Chapelle et Guillaume de Tyr, en tant qu'hommes d'église, partageaient cette vision de l'ensemble des clercs du XII^e siècle, une période formatrice où les théologiens commencèrent à s'intéresser au mariage comme

sacrement. Au lieu de voir dans la situation de Baudouin I^{er} une punition divine ou une fatalité biologique, ils firent le choix de rapporter que le roi prit la noble décision de rester chaste. Ils s'inscrivirent ainsi dans une tradition littéraire de leur temps, avec les récits sur le mariage chaste de l'empereur Henri II et Cunégonde, en Allemagne, ou d'Édouard le confesseur et Édith, en Angleterre (T. R. Toepfer, 2020 : 333-334). Baudouin I^{er}, dans son cas, eut même l'opportunité de saisir l'option encore plus noble de défendre vaille que vaille le royaume de Jérusalem et les lieux saints que Dieu lui avait confiés. Il aurait pu se marier et se reposer souvent dans les embrassades de son épouse. Mais, il fit de la défense de la Terre sainte contre les Infidèles une priorité. Il choisit de son propre gré de ne plus se remarier, de vivre chaste et de ne pas faire d'enfants. C'était faire l'option d'un chemin plus noble suivant une vocation encore plus importante, et ceci, malgré son désir charnel très fort. La chasteté de Baudouin I^{er}, après tout, ne constitue une victoire que là où la susceptibilité au pouvoir de la luxure est au moins possible. Comme le dit L. Steinberg (1996 : 18, 45), « Chastity consists not in impotent abstinence, but in potency under check ».

Conclusion

Les mariages infructueux de Baudouin I^{er} constituaient un échec politique pour une tête couronnée. Pour expliquer et justifier cet échec, le discours historiographique contemporain choisit de situer sa vocation pour l'amour de Dieu supérieur à l'amour du sexe, dans une tentative de justifier son manque d'enfants. Pour les médiévaux, l'absence d'enfant a une signification différente de la nôtre. La société médiévale donnait à l'infertile comme à celui qui ne voulait pas se marier une variété d'options considérées comme plus honorables et plus nobles que le mariage avec procréation. Ces choix pouvaient servir d'échappatoire à ceux qui savaient qu'ils étaient incapables de procréer ou peut-être même de pénétrer une femme. Dans cette optique, l'absence délibérée d'enfants pour des raisons eschatologiques est un motif culturellement spécifique qui peut s'expliquer par la doctrine chrétienne du péché originel. Les doctrines théologiques de l'infertilité eurent un effet direct sur la littérature narrative médiévale qui considéra, de ce fait, le lien problématique entre le mariage, le sexe et le péché. Il convient donc de prendre en compte la perception et les convictions de ceux qui écrivent au XII^e siècle sur le règne de Baudouin I^{er}. Elles sont en rapport étroit avec la mentalité des acteurs historiques concernés et permettent d'identifier des mécanismes narratifs et sociaux qui transforment l'échec politique d'un bon roi en le sublimant.

Références bibliographiques

Sources

ALBERT OF AACHEN, 2007, *Historia Ierosolimitana, History of the Journey to Jerusalem*, ed. and trad. by Susan B. Edgington, Oxford.

Biblia sacra. Iuxta Vulgatam versionem, ed. Robert Weber/Roger Gryson, 2007, Stuttgart.

FULCHER OF CHARTRES, 1973, *A History of the Expedition to Jerusalem, 1095–1127*, ed. by Frances Rita Ryan, New York.

FULCHERI CARNOTENSIS, 1913, *Historia Hierosolymitana (1095–1127)*, ed. by Heinrich Hagenmeyer, Heidelberg.

GUIBERT DE NOGENT, 1879, *Gesta Dei per Francos*, dans *Recueil des historiens des croisades, Historiens occidentaux*, t. IV, Paris.

GUIBERT OF NOGENT, 1997, *The Deeds of the Gods through the Franks*, a translation of Guibert of Nogent's *Gesta Dei per Francos* by Robert Levine, Woodbridge.

GUILLAUME DE TYR et ses continuateurs, 1879-1880, *Texte français du XIII^e siècle*, ed. by M. Paulin, 2 vols., Paris.

MIGNE Jacques Paul (ed.), *Patrologiae Cursus Completus*. Series Latina, <http://patristica.net/latina/> (last access 28/03/2026).

RAYMOND OF AGUILERS, 1866, *Historia Francorum qui ceperunt Iherusalem*, in *Recueil des Historiens de Croisades, Historiens Occidentaux*, t. III, Paris.

WILLIAM OF MALMESBURY, 2012, *De Gestis Regum Anglorum Libri Quinque & Historiae Novellae Libri Tres*, vol. 2, ed. by William Stubbs, Cambridge.

WILLIAM OF TYRE, 1943, *A History of Deeds done beyond the Sea*, trans. by E. A. Babcock/A. C. Krey, 2 vols., New York.

WILLIAM OF TYRE, 1986, *Chronicon*, ed. by Robert B. C. Huygens, 2 vols., Turnhout.

Bibliographie

BARBER Malcolm, 2012, *The Crusader States*, New Haven.

BEHREND-MARTÍNEZ Edward, 2005, « Manhood and the Neutered Body in Early Modern Spain », *Journal of Social History*, vol. 38, No. 4, p. 1073-1093.

BRUNDAGE James A., 1985, « Prostitution, Miscegenation and Sexual Purity in the First Crusade », dans Peter W. Edbury (dir.), *Crusade and Settlement*, Cardiff, p. 57-64.

BRUNDAGE James A., 1987, *Law, Sex, and Christian Society in Medieval Europe*, Chicago/London.

BRUNDAGE James A., 1993, « Impotence, Frigidity and Marital nullity in the Decretists and the Early Decretalists », dans James A. Brundage (ed.), *Sex, Law and Marriage in the Middle Ages*, Aldershot, p. 407-423.

COUMERT Magalie, 2013, « Les marqueurs de masculinité entre Antiquité et Moyen Âge en Occident (IV^e-VII^e siècle) », dans Anne-Marie Sohn (dir.), *Une histoire sans les hommes est-elle possible? Genre et masculinité*, Lyon, p. 95-108.

DELAMATER John D., HYDE Janet Shibley, 1998, « Essentialism vs. social constructionism in the study of human sexuality », *Journal of Sex Research*, vol. 35, No. 1, p. 10-18.

DEVARD Jérôme, 2012, « Des rumeurs au scandale », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, vol. 23, p. 397-415.

EDGINGTON Susan B., 2019, *Baldwin I of Jerusalem, 1100-1118*, London.

FLETCHER Christopher David, 2011, « The Whig interpretation of masculinity? Honour and sexuality in late medieval manhood », dans Sean Brady/John Arnold (dirs.), *What is masculinity? Historical Arguments and Perspectives*, London, p. 57-75.

FLETCHER Christopher David, 2013, « Être homme : Manhood et histoire politique du Moyen Âge. Quelques réflexions sur le changement et la longue durée », dans Anne-Marie Sohn (dir.), *Une histoire sans les hommes est-elle possible? Genre et masculinité*, Lyon, p. 47-68.

FRIEDMAN Yvonne, 2001, « Captivity and Ransom. The Experience of Women », Susan B. Edgington/Sarah Lambert (dirs.), *Gendering the Crusades*, Cardiff, p. 121-139.

HALPERIN David M., 2013, « How to Do the History of Male Homosexuality », dans Donald E. Hall [et al.] (dir.), *Routledge Queer Studies Reader*, London/New York, p. 262-286.

HELMHOLTZ R. H., 1974, *Marriage Litigation in Medieval England*, Cambridge.

Issa, Mireille, 2010, *La version latine et l'adaptation française de l'“Historia rerum in partibus transmarinis gestarum” de Guillaume de Tyr, Livres XI-XVIII, étude comparative fondée sur le Recueil des historiens des croisades - historiens occidentaux*, Turnhout.

KANGAS Sini, 2014, « Growing Up to Become a Crusader: The Next Generation », dans Susan B. Edgington/ Luis García-Guijarro (dirs.), *Jerusalem the Golden: The Origins and Impact of the First Crusade*, Turnhout, p. 255-272.

KARRAS Ruth Mazo, 2013, « Clergé, mariage et masculinité au Moyen Âge », dans Anne-Marie Sohn (dir.), *Une histoire sans les hommes est-elle possible? Genre et masculinité*, Lyon, p. 109-120.

KARRAS Ruth Mazo, 2020, « The Regulation of ‘Sodomy’ in the Latin East and West », *Speculum*, vol. 95, p. 969-986.

KOUAMENAN Djro Bilestone R., 2021, *Le roi, son favori et les barons. Légitimation et délégitimation du pouvoir royal en Angleterre et en France aux XIV^e et XV^e siècles*, Heidelberg.

LINDEMANN Andrea, 2018, « Paulus and die Frauen. Bilder aus dem frühen Christentum », dans Christian Ammer (dir.), *Struktur und Ordnung. Beiträge der 141. Tagung, 18.–21. Mai 2018, Evangelisches Zentrum Kloster Drübeck*, Hanovre, p. 21-57.

MACEVITT Christopher, 2010, *The Crusades and the Christian World of the East Rough Tolerance*, Philadelphie.

MAYER Hans Eberhard, 1984, *Mélanges sur l'histoire du royaume latin de Jérusalem*, Paris.

MURRAY Alan V., 2015, « Women in the Royal Succession of the Latin Kingdom of Jerusalem (1099-1291) », dans Claudia Zey (dir.), *Mächtige Frauen?: Königinnen und Fürstinnen im europäischen Mittelalter (11. – 14. Jahrhundert)*, Ostfildern, p. 131-162.

PEDERSEN Frederik, 2000, *Marriage Disputes in Medieval England*, London.

ROUSSET Paul, 1983, *Histoire d'une idéologie. La croisade*, Lausanne.

RUBENSTEIN Jay, 2019, *Nebuchadnezzar's Dream: The Crusades, Apocalyptic Prophecy, and the End of History*, Oxford.

RUNCIMAN Steven, 1951, *A History of the Crusades, Volume I: The First Crusade and the Foundation of the Kingdom of Jerusalem*, Cambridge.

STEINBERG Leo, 1996, *The Sexuality of Christ in Renaissance Art and in Modern Oblivion*, Chicago/London.

TAYLOR Gary, 2000, *Castration: an Abbreviated History of Western Manhood*, New York/London.

TOEPFER Regina, 2020, *Kinderlosigkeit. Ersehnte, verweigerte und bereute Elternschaft im Mittelalter*, Stuttgart.

TYERMAN Christopher, 2006, *God's War: A New History of the Crusades*, London.

UBL Karl, 2008, *Inzestverbot und Gesetzgebung: Die Konstruktion eines Verbrechens (300-1100)*, Berlin.

VAN EICKELS Klaus, 2002, *Vom inszenierten Konsens zum systematisierten Konflikt. Die englisch-französischen Beziehungen und ihre Wahrnehmung an der Wende vom Hoch- zum Spätmittelalter*, Stuttgart.

VAN EICKELS Klaus, 2009a, « Männliche Zeugungsunfähigkeit im mittelalterlichen Adel », *Medizin, Gesellschaft und Geschichte* (MeddGG), vol. 28, p. 73-95.

VAN EICKELS Klaus, 2009b, « Die Konstruktion des Anderen. (Homo)sexuelles Verhalten als Element des Sarazenenbildes zur Zeit der Kreuzzüge und die Beschlüsse des Konzils von Nablus 1120 », dans Lev Mordechai Thoma/Sven Limbeck (eds.), *Die sünde, der sich der tiuvel schamet in der 'helle'. Homosexualität in der Kultur des Mittelalters und der frühen Neuzeit*, Ostfildern, p. 43-68.

VOGEL Cyrille, 1969, *Le pécheur et la pénitence au Moyen Âge*, Paris 1969.